

Image not found or type unknown



Arret du travail / indemnisation

Par **karim011**, le **29/09/2010 à 23:13**

Bonjour, je veux savoir , quel chemin le plus adéquat à suivre : j'étais un sd.capitaine dans la société MARPHOCEAN filière du groupe OCP au MAROC . pendant 20 ans . suite à une dépression sévère vers fin 2007 , j'ai quitté mon travail de mon gré. après deux ans , la société est liquidée et n'existe plus mais le groupe est toujours en place , j'ai les certificats médicaux , est ce que je peux demander les indemnités au groupe et par quelle façon ? j'étais lié à la société par la convention collective des officiers de la marine marchande.